



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

## lutte contre l'exclusion

Question écrite n° 63908

### Texte de la question

Mme Martine Carrillon-Couvreur attire l'attention de Mme la ministre déléguée à l'intégration, à l'égalité des chances et à la lutte contre l'exclusion sur la mise en place du plan national de renforcement de la lutte contre la précarité et l'exclusion. Les mesures contenues dans ce plan devaient permettre, notamment, d'améliorer l'accompagnement des locataires en difficulté au regard des aspects sociaux et juridiques des procédures de prévention des expulsions. Pourtant, elle reçoit régulièrement au cours des permanences des personnes redevables de plusieurs loyers, qui méconnaissent les conciliations susceptibles de leur venir en aide et à qui le plan d'apurement de leur dette n'est pas proposé. De plus, les dispositions qui consistent à supprimer le versement de l'APL quand les impayés de loyers s'accumulent ne sont pas de nature à améliorer la situation de ces personnes en difficulté. Par conséquent, elle lui demande les raisons de ces dysfonctionnements et les moyens qu'elle entend mettre en place afin que chacun puissent avoir accès aux mesures d'accompagnement social.

### Données clés

**Auteur :** [Mme Martine Carrillon-Couvreur](#)

**Circonscription :** Nièvre (1<sup>re</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 63908

**Rubrique :** Politique sociale

**Ministère interrogé :** intégration, égalité des chances et lutte contre l'exclusion

**Ministère attributaire :** économie, finances et emploi

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 26 avril 2005, page 4180